

SYNTONIE

DEVIS TECHNIQUE

CE DEVIS TECHNIQUE EST COMPLÉMENTAIRE AU CONTRAT AUQUEL IL EST ANNEXÉ. LE DEVIS TECHNIQUE ET LE CONTRAT DOIVENT ÊTRE SIGNÉS ET RETOURNÉS AVANT LA DATE DU SPECTACLE.

1. GÉNÉRALITÉS

- Le Diffuseur consent à faire parvenir le devis technique du théâtre à l'Artiste avec le contrat et ce devis technique dûment signés.
- La représentation est d'une durée de 50 minutes suivie d'un échange avec le public pour un maximum de 90 minutes.
- L'horaire de la journée de montage doit être établi au moins deux semaines avant la date du spectacle et doit être approuvé par un représentant de l'Artiste.
- Tous les équipements techniques fournis par le Diffuseur doivent être conformes aux spécifications apparaissant en annexe A.
- Le directeur technique de la salle, ou un représentant de celui-ci, doit être présent à l'heure d'arrivée des équipements de l'Artiste et doit prêter assistance à l'équipe de l'Artiste tout au long de la journée.

2. ESPACE SCÉNIQUE

- Le Diffuseur consent à fournir une scène solide, sécuritaire, à un seul niveau, et d'une dimension minimale de 28' L x 24' P (8,5m L x 7,3m P). Hauteur de dégagement de 15' (4.5 m) minimum.
- L'espace scénique doit être équipé d'un fond noir, de frises et de pendrillons.
- L'espace scénique doit être libre de tout obstacle à l'arrivée de l'équipe de l'Artiste.

-Le Diffuseur consent à fournir un espace libre pour les consoles de son et d'éclairage dans la salle.

-L'emplacement doit être approuvé par le représentant de l'Artiste.

3. RÉPÉTITION

-Le Diffuseur convient qu'une répétition générale est obligatoire. Cette répétition se fera en fin d'après-midi la journée de la représentation. Cet horaire peut être modifié en accord avec le directeur technique de l'Artiste. Tous les éléments techniques devront être fonctionnels et disponibles à l'équipe de l'Artiste. Le Diffuseur est conscient que le non-respect de cette clause retire l'engagement de l'Artiste à présenter le spectacle et que l'Artiste est en droit de recevoir la compensation maximum fixée dans le contrat.

4. AUTRES PRESTATIONS

-Il y aura prestation d'un artiste invité local approuvé par L'Artiste. Cette prestation fera partie intégrale de la représentation et n'est pas considérée comme une première partie. La gestion de cette prestation est effectuée par l'équipe de l'Artiste.

-Il y aura aussi une prestation de 15 à 20 étudiants de l'école de danse locale. Cette prestation fera aussi partie intégrale de la représentation et n'est pas considérée comme une première partie. Un local devra être réservé pour ces étudiants sauf si les loges du théâtre ont la capacité d'accueillir 20 à 25 personnes. Une personne de l'équipe d'accueil du théâtre devra être dédiée à recevoir ces étudiants pour les amener à leurs locaux dédiés.

5. STATIONNEMENT

-Le Diffuseur doit fournir deux espaces de stationnement adéquats, sécuritaires et à proximité de la scène.

6. PERSONNEL

-Le Diffuseur consent à fournir et/ou défrayer les coûts pour un directeur technique et un minimum d'un chef son, un chef électrique et deux électriciens. Ils auront à travailler sous la supervision du représentant de l'Artiste, pour un total de 5 techniciens. UN PLAN D'ÉCLAIRAGE SERA ENVOYÉ A LA SALLE, ET TOUS LES PROJECTEURS DEVRONT ETRE ACCROCHÉS AVANT L'ARRIVÉE DE L'ÉQUIPE DE TOURNÉE. Ils auront à décharger l'équipement de l'Artiste dès son arrivée à la salle, horaire à déterminer, et à porter assistance afin d'assembler les équipements pour le spectacle. Ils devront demeurer sur place jusqu'à ce qu'ils soient libérés par le représentant de l'Artiste.

7. LOGES ET RESTAURATION

-Un minimum de deux (2) loges pour les artistes, chaque loge doit être munie de prises de courant, de chaises, d'eau courante, d'un grand miroir, d'une table, d'une toilette avec douche et serviettes de bain.

-L'accès entre la scène et les loges ne doit pas être à la vue du public.

-Les loges doivent être réservées à l'usage exclusif de l'Artiste et de son personnel autorisé. Elles doivent être propre à l'arrivée des techniciens.

-Un assortiment de rafraîchissements est requis tout au long de la journée du spectacle :

Par représentation (pour 6 personnes):

- 6 Sandwichs différents de boulangerie locale
- Fruits frais
- Chips ou autres grignotines
- Variété de 6 bières de microbrasserie locale
- 1 bouteille de vin
- Jus de fruits
- Eau froide et tablette

8. ENREGISTREMENT, DIFFUSION ET PHOTOGRAPHIES

-Le Diffuseur doit s'assurer qu'aucun enregistrement d'aucune sorte n'aura lieu lors de la générale et lors du spectacle et doit s'assurer qu'aucune diffusion pour la radio, la télévision ou autre ne sera réalisée sans

l'autorisation écrite du représentant de l'Artiste. Le Producteur est conscient que le non-respect de cette clause pourrait entraîner l'annulation du spectacle avec pleine compensation pour l'Artiste et des poursuites en justice pourraient être intentées.

-Le Diffuseur doit informer le représentant de l'Artiste pour toute autorisation à attribuer à un photographe.

9. CONTRAT

-Le Diffuseur consent à aviser l'Artiste si toute clause du contrat et/ou du devis technique ne pouvait être rencontrée, et ce avant la signature du contrat.

ÉQUIPES

Artistes :

Janie Richard, Marcio Vinicius Paulino Silveira et Artiste(s) invité(s).

Directeur technique/sonorisateur et vidéo :

Guy Fortin 514 983-4332, theguyfortin@hotmail.com

Éclairagiste :

Saturnin Goyer 514 651-5974

Diffuseur :

Date :

Signature :

ANNEXE A - ÉQUIPEMENTS REQUIS

SON

- Système de son adéquat pour la salle, type: Meyer, d&b, Adamson, etc.
- 4 Haut-parleurs pour la scène; Mix 1 gauche et Mix 2 droit.
- Une console de sonorisation.
- 2 micros SM58 sans-fil, sinon avec fil.
- Filages pour bon fonctionnements
- Système de communication avec 2 stations (éclairage et scène).

La production fournira :

- 1 carte de son
- 1 ordinateur MAC et sa licence QLAB

LUMIÈRES

- **Un Pré-Accrochage est requis**
- 12 Projecteurs de FOH
- 40 découpes de degrés différents
- 24 Fresnels
- 20 PARs
- 8 booms 8'
- 12 bases pour lampes au sol
- Un générateur de fumée MDG Atmosphère ou équivalent
- Filages nécessaires au branchement des équipements

La production fournira :

- Console PC ETC Nomad avec nod Gadget II
- Gélatine si nécessaire
- 6 Sous-perches pouvant accueillir un projecteur chacune.

VIDÉO

La production fournira :

- Un projecteur vidéo HD (1920x1080) d'une puissance de 8000 lumens (8K) avec système d'accrochage et filages nécessaires. Celui-ci devra être accroché sur une perche dans la cage de scène.

DÉCOR

- Tapis de danse noir adéquat à la dimension de la scène lorsque disponible. Prévenir le directeur technique de l'Artiste si pas disponible.

La production fournira :

- 1 écran de projection (3'-6'' H x 26' L) et équipements pour en faire l'accrochage. A installer sur une perche à déterminer.

ANNEXE B – MAIN D'ŒUVRE POUR LE MONTAGE

PERSONNEL FOURNI PAR LE DIFFUSEUR

- 1 Directeur technique
- 1 Chef son
- 1 Chef électrique
- 2 Électriques

APPEL SPECTACLE (SHOWCALL):

UN (1) Directeur Technique : Possibilité de manipulation d'accessoires de l'artiste invité et ouverture de rideau maison.

MAIN D'ŒUVRE pour le démontage

PERSONEL FOURNI PAR LE DIFFUSEUR

Même personnel qu'au montage.